

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., PROPRIÉTAIRES.

2 CENTIMS LE NUMÉRO

LES AVENTURES DU CAPITAINE VATAN

TROISIÈME PARTIE

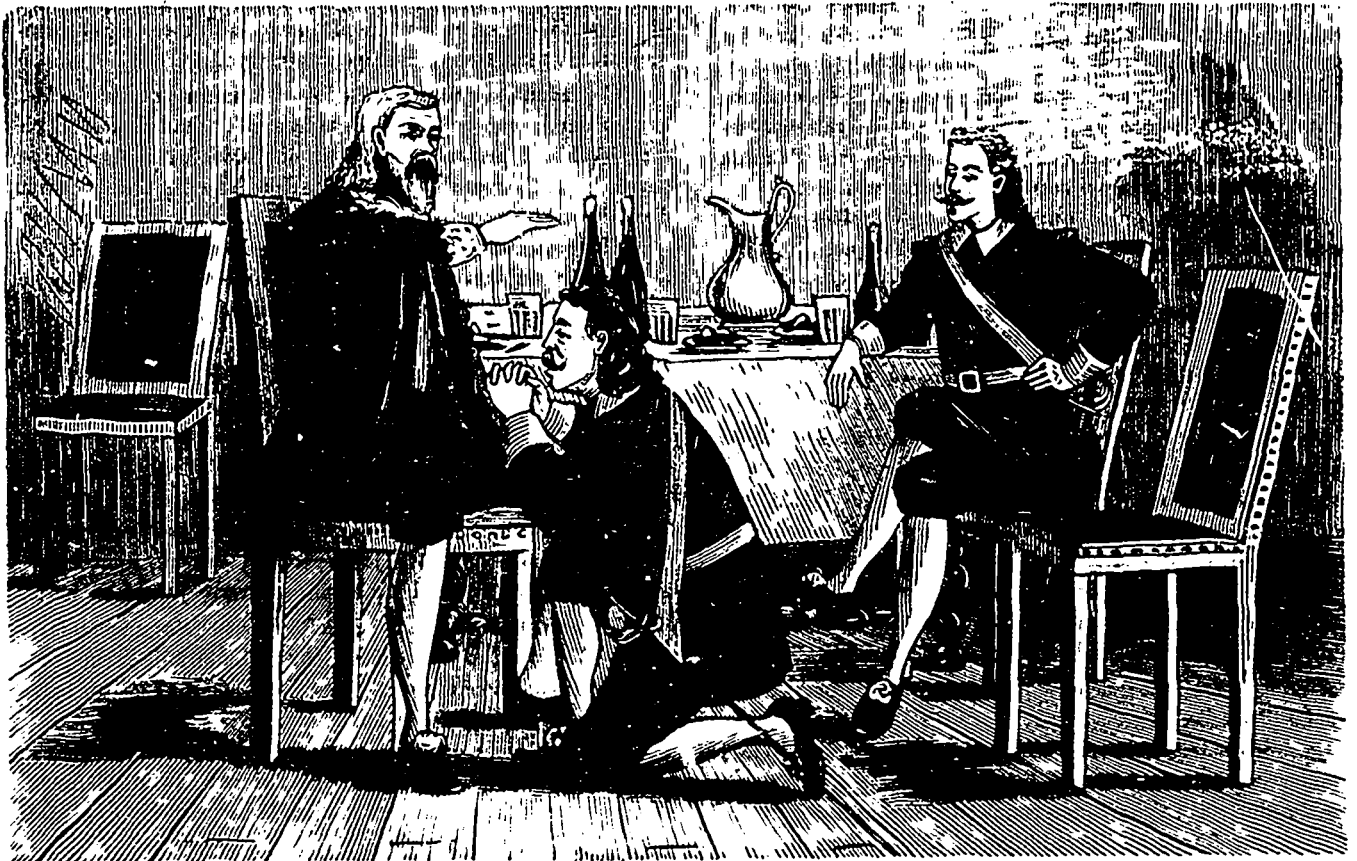
I

DE QUELLE FAÇON DÉSAGRÉABLE ON DÉJEUNAIT PARFOIS
CHEZ DOUBLE-ÉPÉE, LE BAIGNEUR

Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, mariée à Henri

lettres patentes de 1590, qui garantissaient l'indépendance de tous ses anciens domaines. Mais ce nouvel édit, en date de 1607 ne frappa que les domaines sur lesquels le roi avait des droits de propriété d'une toute autre nature que ceux par lesquels il régnaît sur la Navarre et le Béarn.

Le Parlement se résigna, bien qu'à contre-cœur, à garder



Bénissez-moi, mon père... bénissez-moi, car je vais mourir !

de Lorraine, prince de Bar, en 1599, était morte calviniste en 1604.

Comme cette princesse ne laissait pas d'enfants, ses comtés reentraient naturellement dans les domaines de la couronne de France.

Le Parlement, profitant de cette occasion, prétendit placer sous l'empire de la même loi d'absorption les fiefs échus au roi. Celui-ci s'y opposa en se fondant sur l'antique indépendance du Béarn.

Après trois ans de luttes et de controverses judiciaires, le procès se termina par une transaction. Henri IV révoqua les

momentanément le silence sur ces deux États, ils eurent un gouvernement particulier, composé d'un conseil d'Etat fixé à Pau et d'un secrétaire d'Etat de Navarre et de Béarn, établi près du roi.

Cependant les choses ne pouvaient demeurer ainsi. L'organisation d'une république protestante dans un État catholique, brisait en France l'unité compacte que l'Espagne avait atteinte et vers laquelle tous les grands États d'alors s'efforçaient de marcher.

Le premier pas à faire vers l'homogénéité du territoire, était de détruire les privilèges que le Béarn opposait aux prétentions de la France, et de renverser ainsi le point d'appui qu'il offrait aux réformés.